



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25043430

Dépôt / Deposit

26 MAR 2025

Greffe
du Tribunal de l'Entreprise
de Bruxelles

N° d'entreprise : **0477 737 668**

Nom

(en entier) : **ACTIF-SERVICE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Vilvorde, 80 boîte 2, 1120 Bruxelles**

Objet de l'acte : déclaration d'actionnaire unique - transfert du siège social - démission et nomination administrateur(s)

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Philippe DEFAUW, Notaire de résidence à Kortrijk, premier canton, en date du 27 février 2025, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "ACTIF-SERVICE", ayant son siège social à 1120 Bruxelles, Chaussée de Vilvorde, 80 boîte 2 (T.V.A. BE-0477.737.668; RPM Bruxelles), a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

1/ En application de l'article 2:8, §4 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée a constaté formellement la réunion de toutes les actions de la société "ACTIF-SERVICE" entre les mains d'une seule personne depuis le 24 janvier 2025.

2/ L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat de '1120 Bruxelles, Chaussée de Vilvorde, 80 boîte 2' à '1933 Zaventem, J.M. Derscheidlaan, 8'.

3/ L'assemblée a pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale de la société "ACTIF-SERVICE" en date du 24 janvier 2025 qui a pris connaissance de la démission en tant qu'administrateur de la présente société de monsieur CLERINCX David à partir du 24 janvier 2025 et qui a nommé la société à responsabilité limitée "LES SAGAS", ayant son siège social à 1933 Zaventem, J.M. Derscheidlaan, 8 (T.V.A. BE-0501.501.183; RPR Bruxelles), représentée par son représentant permanent monsieur STAS DE RICHELLE Brieuc, demeurant à 1933 Zaventem, J.M. Derscheidlaan, 8, comme administrateur de la présente société, pour une durée indéterminée à partir du 24 janvier 2025.

L'assemblée a donné mandat exprès au notaire de publier cette décision aux annexes du Moniteur Belge.

4/ L'assemblée a conféré tous pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions prises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Philippe DEFAUW, Notaire.

Déposé en même temps: expédition de l'acte du 27/02/2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/04/2025 - Annexes du Moniteur belge